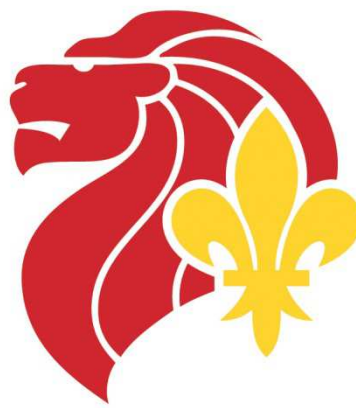


2013 -2014

LIVRET DE FORMATION DES ARBITRES



**LIGUE D'ESCRIME
DE PICARDIE**

COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE

c/o Frédéric Fenoul

CEAM / 11 rue Just Haüy - 800 00 Amiens

Cra.escrimepicardie@gmail.com



SOMMAIRE

POURQUOI CE LIVRET ?	2
LA COMMISSION REGIONALE D'ARBITRAGE	3
1. Missions.....	3
2. Constitution nominative.....	4
RÔLE ET MISSIONS DE L'ARBITRE	6
LES DIPLOMES D'ARBITRE	7
1. Le Blason Vert	7
2. Les diplômes d'Arbitre Départemental / Régional	7
ACTIVITE ARBITRALE	11
1. Niveau et compétence des arbitres.....	11
2. Les arbitres en activité	12
INDEMNITES	13
RAPPELS DE REGLEMENT	14
1. Catégories, temps de match, tenues, taille des lames	14
2. Fautes et sanctions.....	14
STAGES ET SEANCES DE FORMATION ORGANISEES PAR LA CRA	17
SUIVI DES OBSERVATIONS - ARBITRES DEPARTEMENTAUX.....	18
SUIVI DES OBSERVATIONS - ARBITRES REGIONAUX.....	20
FICHE D'EVALUATION N°1 – ARBITRES DEPARTEMENTAUX.....	22
FICHE D'EVALUATION N°2 – ARBITRES DEPARTEMENTAUX.....	23
FICHE D'EVALUATION N°1 – ARBITRES REGIONAUX EPEE	24
FICHE D'EVALUATION N°2 – ARBITRES REGIONAUX EPEE	25
FICHE D'EVALUATION N°3 – ARBITRES REGIONAUX EPEE	26
FICHE D'EVALUATION N°1 – ARBITRES REGIONAUX FLEURET.....	27
FICHE D'EVALUATION N°2 – ARBITRES REGIONAUX FLEURET.....	28
FICHE D'EVALUATION N°3 – ARBITRES REGIONAUX FLEURET.....	29
FICHE D'EVALUATION N°1 – ARBITRES REGIONAUX SABRE.....	30
FICHE D'EVALUATION N°2 – ARBITRES REGIONAUX SABRE.....	31
FICHE D'EVALUATION N°3 – ARBITRES REGIONAUX SABRE.....	32



LIVRET DE FORMATION A L'ARBITRAGE

Saison 2013 - 2014

POURQUOI CE LIVRET ?

Ce livret se veut être un outil mis à disposition des arbitres picards en formation. Il regroupe l'essentiel des informations nécessaires pour mener à bien sa formation d'arbitre, du blason vert au diplôme d'arbitre régional. Le livret de suivi et de formation de l'arbitre est l'outil de liaison entre le candidat et tous les acteurs l'accompagnant dans sa démarche et son parcours de formation.

Il permet de

- consigner toutes les observations perçues entre la CRA, le club et les autres acteurs de la formation des arbitres.
- aider l'arbitre-stagiaire à établir des liens,
- l'inciter à une démarche de questionnement,
- le guider dans son parcours.

Outre le contexte général de la formation (présentation de la CRA, détail des cursus de formation), il contient également des outils qui permettront au candidat de progresser et de suivre l'évolution de son niveau d'arbitrage. Il contient en particulier les feuilles d'observation et d'évaluation pratique qui seront remplies au cours de la saison par les évaluateurs de la Ligue. En particulier, en cas de contestation de décisions prises par la CRA, seul le contenu de ce livret fera foi et servira de base de décision. Il convient donc de le tenir à jour soigneusement et de le conserver au moins deux saisons.

Identité du candidat

NOM Prénom

Club

Date de naissance

Téléphone

Mail

Niveau

☐ Formation départementale

☐ Formation régionale

Arme

LA COMMISSION REGIONALE D'ARBITRAGE

1. MISSIONS

Conformément au projet de la Ligue, la CRA a pour but le développement et l'organisation de l'arbitrage dans la Région.

Son action est par ailleurs conduite par les valeurs fondamentales de l'arbitrage telles que définies par la charte de l'arbitrage actuellement en cours d'élaboration et qui sont :

- La connaissance du règlement
- L'honneur
- Le contrôle de soi
- Le respect
- La tolérance
- L'entraide

Garante de la cohérence de l'arbitrage sur l'ensemble du territoire Picard, la CRA voit ses attributions fixées comme suit :

- Elle participe à la formation initiale et continue des arbitres
- Elle organise les examens d'arbitrage et définit les modalités d'attribution des diplômes départementaux et régionaux
- Elle propose au Président de Ligue la liste des candidats ayant satisfait aux critères d'obtention des diplômes. La délivrance des diplômes est du ressort du Président de Ligue
- Elle assure le suivi de l'activité des arbitres et l'établissement annuel de la liste des arbitres en activité
- Elle diffuse toute information relative à l'arbitrage
- Elle approuve les règlements des Commissions Départementales d'Arbitrage lorsqu'elles sont instituées.
- Elle propose à la CNA les candidats picards qu'elle juge apte à tenter de passer le diplôme d'arbitre national.

Plus généralement, la CRA connaît de toute question relative à l'arbitrage dans la Ligue d'Escrime de Picardie et peut être saisie de toute demande touchant à ce domaine par les instances dirigeantes de la Ligue, le Conseiller Technique Sportif (CTS) ou directement par les responsables de clubs ou les maîtres d'armes.

Il est rappelé que le premier lieu de formation des arbitres reste le club. La CRA n'a pas vocation à assurer la formation des arbitres, mais à soutenir les clubs dans leur démarche de formation.

2. CONSTITUTION NOMINATIVE

2.1. La Commission Régionale d'Arbitrage

La CRA de la Ligue d'Escrime de Picardie se compose comme suit :

- Maître Frédéric FENOUL, responsable de la CRA
- Maître François DUVOLLET, arbitre international
- Maître Julie PREVAL, arbitre national
- Monsieur Michel PERRIN
- Monsieur Dominique PETH
- Maître Thomas DANGEON, Conseiller Technique Sportif de la Ligue de Picardie
- Monsieur Yves CORDIER, arbitre international, président de la Ligue d'Escrime de Picardie

2.2. Référents

Les référents sont les représentants de la CRA sur les compétitions et manifestations organisées sous l'égide de la Ligue d'Escrime de Picardie.

Désignés nominativement pour chaque compétition par la CRA, le référent a pour rôle :

- De coordonner l'activité des arbitres
- De superviser l'évaluation et l'observation des arbitres en formation
- De remonter à la CRA l'ensemble des évaluations et des observations dressées par les évaluateurs agréés.

Lorsqu'un arbitre en formation souhaite être évalué ou observé sur une compétition régionale ou interrégionale organisée en Picardie, il doit se signaler en premier lieu auprès du référent CRA et lui présenter son livret de formation.

2.3. Evalueurs

Les évaluateurs agréés sont les personnes habilitées par la CRA pour observer ou évaluer les arbitres en formation lors des compétitions organisées en Picardie. Ils peuvent être sollicités par les référents lorsqu'ils sont présents sur une compétition en fonction du nombre de candidats à évaluer ou observer. Dans ce cas ils devront remplir et signer les feuilles d'évaluation/observation remises par les candidats ou par le référent CRA.

La liste des évaluateurs pour la saison 2013-2014 est la suivante :

Epée	Fleuret	Sabre
M ^e Alexandra ANTONIU	M. Yves CORDIER	M ^e Thomas DANGEON
M. Yves CORDIER	M ^e Thomas DANGEON	M ^e François DUVOLLET
M ^e Thomas DANGEON	M ^e Laetitia DOUSSOT	M ^e Frédéric FENOUL
M ^{me} Marie DEPECKER FENOUL	M ^e François DUVOLLET	M ^e Antonin GIRARD
M ^e François DUVOLLET	M ^e Frédéric FENOUL	M. Antoine HAVARD
M ^e Frédéric FENOUL	M ^e Philippe MENUT	M ^e Philippe MENUT
M ^e Philippe MENUT	M. Michel PERRIN	M. Thomas QUENTIN
M ^e Emmanuel MORTECLETTE	M ^e Isabelle VOILET	
M. Michel PERRIN		
M ^e Julie PREVAL		

Pour les compétitions organisées en Picardie mais qui ne sont pas placées sous l'égide de la Ligue (challenges, épreuves loisirs, rencontres interclubs), il n'y a pas de référent CRA désigné. Il est impossible d'obtenir une évaluation formelle sur ces compétitions mais si un des évaluateurs listé ci-dessus est présent, il est possible pour un candidat de demander à être observé.

RÔLE ET MISSIONS DE L'ARBITRE

L'arbitre est considéré comme un cadre.

Il a pour rôle la gestion des combats sur la piste :

- Contrôle de la sécurité de la piste et des tireurs,
- Fait respect du salut en début et en fin de combat,
- Annonce les touches,
- Annonce les phrases d'armes,
- Rappelle l'évolution du score après chaque reprise de combat,
- Désigne le vainqueur,
- Reporte le score final sur la feuille de poule ou de match.

Il veille également à la sécurité des deux escrimeurs (fautes de combats, sortie de piste,...)

Lorsqu'une poule ou un combat est appelé sur la piste, l'arbitre fait l'appel des escrimeurs pour :

- S'assurer qu'ils sont tous là (éviter les erreurs dans l'ordre des assauts, surtout chez les jeunes),
- Vérifier si le matériel respecte les règles (normes de sécurité des tenues),
- Vérifier qu'aucun escrimeur ne risque de se blesser ou d'en blesser un autre avec des objets rigides (atèle, pince dans les cheveux,...),
- Rappeler les conditions de combats (poule, nombre de touche, temps, fautes et sanctions...),
- Faire le salut aux lignes de mise en garde,

Lorsque deux escrimeurs se présentent, l'arbitre vérifie que ceux-ci sont bien placés (l'escrimeur le premier appelé se plaçant à la droite de l'arbitre, sauf si ce dernier est gaucher).

Il présente le cadre de son intervention (niveau de compétition, nombre de touches, sécurité matérielle des tireurs, espace réservé...) et les principes même du fair-play entre deux sportifs. (Attitude, comportement, respect du salut...)

L'arbitre rappelle aux escrimeurs de se préparer et de rester à proximité de la piste.

En proclamant le vainqueur, l'arbitre formalise l'issue du match ou de la rencontre. Il se doit de veiller à établir une feuille de match ou de rencontre lisible et cohérente avec le résultat de son arbitre.

LES DIPLOMES D'ARBITRE

1. LE BLASON VERT

Le blason vert est le premier échelon de la formation d'arbitre. Il est délivré par les clubs, sous le contrôle des Maîtres d'armes ou des personnes chargées de l'arbitrage au sein de chaque club.

Les rencontres officielles de la catégorie pupilles organisée par la Ligue d'Escrime de Picardie sont ouvertes aux arbitres ne possédant que leur blason vert.

2. LES DIPLOMES D'ARBITRE DEPARTEMENTAL / REGIONAL

2.1. Conditions de présentation

Pour être présenté aux examens d'arbitres, le candidat doit satisfaire les conditions suivantes :

Arbitre départemental	Arbitre régional
• Etre licencié à la F.F.E. • Etre de la catégorie minime au moins • Etre titulaire du blason vert, seule la présentation obligatoire du livret ou du diplôme correspondant lors de la Journée Nationale de l'Arbitrage pouvant en attester	• Etre licencié à la F.F.E. • Etre de la catégorie cadet au moins • Etre arbitre départemental dans l'arme présentée

Des dérogations peuvent être accordées pour des arbitres dont le potentiel est jugé suffisant par la CRA mais n'atteignant l'âge minimal. L'entrée en formation se fera alors comme pour les autres candidats, la délivrance du diplôme n'interviendra quant à elle que lorsque le candidat aura atteint l'âge minimal.

2.2. Les examens d'arbitre

L'examen d'arbitre comporte une épreuve théorique et une épreuve pratique. Le candidat ne pourra prétendre à la délivrance de ce diplôme sans avoir satisfait à ces deux épreuves.

Les examens peuvent être passés dans les trois armes, sous réserve de respecter les conditions de présentation pour chaque arme. Les arbitres régionaux peuvent également passer une option facultative handisport.

❖ L'épreuve théorique : le questionnaire à choix multiple (Q.C.M.)

Les Q.C.M. comprennent une partie commune aux trois armes et une partie spécifique au fleuret, à l'épée ou au sabre. Chaque question ne reçoit qu'une seule réponse possible.

Pour l'arbitrage départemental, les candidats doivent, en 20 minutes, répondre à un total de 20 questions réparties comme suit :

- 15 questions communes aux trois armes
- 5 questions spécifiques à chaque arme

Pour l'arbitrage régional, les candidats doivent, en 30 minutes, répondre à un total de 30 questions réparties comme suit :

- 22 questions communes aux trois armes
- 8 questions spécifiques à chaque arme
- 15 questions générales sur le handisport (si cette option est choisie par le candidat, ce dernier dispose de 20 minutes supplémentaires)

L'épreuve théorique se déroule uniquement lors des Journées Nationales de l'Arbitrage (deux sessions par an, l'une en septembre, l'autre en juin).

Arbitre départemental	Arbitre régional
• Note supérieure ou égale à 16/20 : partie théorique validée. Le candidat est autorisé à passer l'évaluation pratique. • Note égale à 14 ou 15/20 : le candidat est autorisé à passer l'évaluation pratique, mais la partie théorique du diplôme est considérée comme non acquise. Le candidat dispose d'une année pour valider cette partie pratique. • Note inférieure ou égale à 13 : la partie théorique du diplôme est non acquise, le candidat n'est pas autorisé à passer l'évaluation pratique.	• Note supérieure ou égale à 26/30 : partie théorique validée. Le candidat est autorisé à passer l'évaluation pratique. • Note égale à 24 ou 25/30 : le candidat est autorisé à passer l'évaluation pratique, mais la partie théorique du diplôme est considérée comme non acquise. Le candidat dispose d'une année pour valider cette partie pratique. • Note inférieure ou égale à 23 : la partie théorique du diplôme est non acquise, le candidat n'est pas autorisé à passer l'évaluation pratique. • Pour l'option handisport, les candidats ayant obtenu une note d'au moins 13/15 seront titulaires de la mention "Handisport".

Dès lors que la partie théorique du diplôme est acquise, les candidats disposent de deux saisons sportives consécutives pour valider la partie pratique. Passé ce délai, ils devront à nouveau valider la partie théorique.

❖ L'épreuve pratique

L'épreuve pratique consiste en des évaluations au cours de mise en situation pratique, lors de compétitions notamment. Deux modalités d'évaluation des arbitres existent, l'une étant diplômante/qualifiante (évaluation formelle), l'autre étant un galop d'essai (observation).

Pour que l'épreuve pratique soit acquise, le candidat devra être déclaré apte lors de deux ou trois évaluations formelles (selon le niveau du diplôme) établies par des évaluateurs agréés différents et non licenciés dans le club du candidat. En particulier, les enseignants n'ont pas la possibilité d'évaluer leurs élèves. Un candidat qui sera jugé inapte lors d'une évaluation formelle sera maintenu en formation une saison supplémentaire dans la limite de la validité de la partie théorique. Un candidat qui sera jugé inapte deux fois sera ajourné.

Les observations sont mises en place pour permettre aux candidats de faire un bilan sur leur niveau de pratique. Lors d'une observation, un évaluateur juge les mêmes critères que lors d'une évaluation formelle, mais un retour est fait en fin d'épreuve au candidat sur le niveau global de la prestation, sur les points forts et sur les points à améliorer.

Il n'est pas mis en place de calendrier d'évaluations pratiques. Chaque candidat est responsable de son cursus de formation et choisit de lui-même les compétitions sur lesquels il souhaite être simplement observé ou évalué. La CRA définit des critères d'évaluation, et impose des conditions minimales sur le type de compétition servant support pour une évaluation formelle. En fin de saison, elle dresse le bilan du parcours de chaque candidat et valide ou non la partie théorique en accord avec les évaluations établies.

En début de compétition, le candidat doit informer le référent CRA présent de son intention d'être observé ou évalué formellement et lui remet son livret de formation. Le référent CRA se charge de répartir les différentes évaluations et observations à faire entre évaluateurs agréés présents sur place. En fin de journée, la feuille d'évaluation/observation est remplie et signée par l'évaluateur et un retour est fait au candidat sur le niveau de sa prestation. Le référent conserve une copie de toutes les évaluations et observations dressées ce jour-là et les transmet au responsable CRA.

Seule la version originale de la feuille d'observation signée par l'évaluateur et conservée par le candidat sera prise en compte en cas de contestation. Il est donc vivement recommandé aux candidats d'entretenir et de soigner leur livret de formation.

Conditions spécifiques selon le niveau :

Départemental

Nombre d'évaluations formelles positives à obtenir pour valider la partie pratique :

2

Compétitions pouvant servir de support à l'observation :

Challenges, circuits régionaux pupilles et benjamins, épreuves de ligue minimales (dont la filière H2020) à condition d'être au moins dans la catégorie d'âge de la compétition arbitrée.

Compétitions pouvant servir de support à l'évaluation formelle :

Circuits régionaux pupilles et benjamins + épreuves de ligue minimales (dont la filière H2020) à condition d'être au moins de la catégorie minimales

Conditions particulières :

Les candidats ne peuvent pas être évalués formellement deux fois sur des épreuves pupilles. Il est nécessaire d'être évalué au moins une fois sur une épreuve benjamins ou minimales.

Régional

Nombre d'évaluations formelles positives à obtenir pour valider la partie pratique :

3

Compétitions pouvant servir de support à l'observation :

Challenges, épreuves régionales et inter-régionales minimales à seniors

Compétitions pouvant servir de support à l'évaluation formelle :

Épreuves régionales minimales, épreuves régionales de cadet à vétéran sans contrainte d'âge, épreuves inter-régionales dans une catégorie au plus supérieure à la sienne.

Conditions particulières :

Les candidats devront être évalués positivement à minima sur une épreuve inter-régionale et sur une épreuve par équipes (ces deux critères pouvant être réunis sur une seule évaluation)

2.3. La délivrance du diplôme

A l'issue de la saison, la CRA fait le bilan des évaluations pratiques et en fonction des résultats propose la liste des candidats déclarés reçus au Président de Ligue qui délivre alors le diplôme.

Pour les candidats qui sont dans leur deuxième saison de formation pratique, sur proposition de la CRA, le Président de Ligue délivre le diplôme dès que le candidat obtient sa deuxième évaluation formelle positive, sans avoir à attendre la fin de la saison.

ACTIVITE ARBITRALE

1. NIVEAU ET COMPETENCE DES ARBITRES

Un arbitre diplômé dans une ou plusieurs armes ou en formation dans une arme ne peut officier en compétition que sur les épreuves organisées dans cette ou ces armes et correspondant à son niveau de compétence.

	<i>Blasons vert</i>	<i>Département al en formation</i>	<i>Département al</i>	<i>Régional en formation</i>	<i>Régional</i>	<i>National en formation National International</i>
<i>Epreuves de Ligue (de pupille à Minime)</i>	uniquement les épreuves pupilles	de sa catégorie d'âge au maximum	de sa catégorie d'âge au maximum	Toutes	Toutes	Toutes
<i>Epreuves de Ligue (de Cadet à Vétérans)</i>						
<i>Epreuves de Zone</i>			au maximum d'une catégorie supérieure à la sienne			
<i>Circuits Nationaux (Cadet et Junior)</i>				au maximum d'une catégorie supérieure à la sienne (avec accord de la CRA)		
<i>Circuits Nationaux Senior</i>						
<i>Circuits Nationaux Vétérans</i>				en support d'évaluation (s'il est au moins cadet)		
<i>Chpts de France Fête des jeunes</i>					sur sollicitation CNA en accord avec la CRA	sur sollicitation CNA

Cas des maîtres d'armes

Les maîtres d'armes sont habilités à arbitrer toutes les épreuves sous réserve qu'ils soient diplômés dans l'arme considérée. Un maître d'armes enseignant dans plusieurs clubs peut arbitrer pour n'importe lequel de ses clubs sous réserve d'être déclaré comme enseignant dans ledit club et de présenter une copie du bulletin d'affiliation fédérale. Il ne peut être arbitre que pour un seul club lors d'une compétition.

2. LES ARBITRES EN ACTIVITE

Une liste des arbitres en activité est établie à chaque début de saison par la CRA. Seuls les arbitres y figurant pourront officier lors des compétitions organisées dans la Ligue.

2.1. Critères d'inscription sur la liste

Pour être considérés comme arbitre en activité et être inscrits sur la liste, les arbitres doivent, dans la saison, arbitrer au moins :

- Deux compétitions de ligue, de zone ou open lorsqu'ils sont arbitres régionaux
- Deux compétitions, quel que soit le niveau, lorsqu'ils sont arbitres départementaux

A chaque fin de saison et au plus tard le 15 juillet, chaque arbitre adresse au responsable de la CRA une liste exhaustive de son activité arbitrale au cours de la saison qui vient de s'écouler.

Cet état doit mentionner :

- La date et le lieu de l'épreuve
- Le type de compétition : challenge, championnat de ligue, épreuve de zone, etc. (préciser s'il s'agit d'une épreuve individuelle ou par équipes)
- La catégorie arbitrée la plus élevée

Un modèle de feuille d'activité figure en annexe.

2.2. Retrait d'un arbitre de la liste

Les arbitres régionaux et départementaux ne déclarant aucune activité arbitrale durant deux saisons consécutives ou qui, sur cette même période, ne remplissent pas les critères énoncés ci-dessus seront retirés de la liste des arbitres en activité.

La décision de retrait de la liste des arbitres en activité peut faire l'objet d'un recours adressé au Responsable de la CRA.

2.3. Réintégration dans la liste

Les arbitres désireux d'être réintégrés dans la liste devront participer à un stage de formation organisé par la CRA. Les arbitres ne pourront reprendre les fonctions d'arbitre de club qu'après avoir suivi ce stage et s'ils remplissent les conditions d'arbitre en activité.

INDEMNITES

L'arbitre perçoit une indemnité correspondant à son niveau de compétence. Cette indemnité est à la charge de l'organisateur de la compétition (sauf pour les épreuves régionales pupilles).

Les organisateurs de compétition placée sous l'égide de la Ligue d'Escrime de Picardie ou de l'un des trois Comités Départementaux ne peuvent en aucun cas déroger au barème indemnitaire fixé ci-après.

Les indemnités d'arbitrage journalières ne peuvent être inférieures aux montants mentionnés ci-dessous :

- Arbitres internationaux 70 €
- Arbitres nationaux A ou en formation internationale 60 €
- Arbitres nationaux B 50 €
- Arbitres régionaux ou en formation nationale 40 €
- Arbitres départementaux ou en formation régionale 25 €
- Arbitres en formation départementale ou en cours de cursus 20 €
- Arbitres blasons verts (circuits régionaux pupilles uniquement) 15€

RAPPELS DE REGLEMENT

1. CATEGORIES, TEMPS DE MATCH, TENUES, TAILLE DES LAMES

Ces temps varient en fonction de l'âge des escrimeurs. Ils peuvent varier aussi selon le type de manifestation.

Catégorie	Année Nais.	Lame	Poule	TED	Equipes	Piste	Matériel	Poignée	Blason
Poussins	05-07	0		6 t	2 (3) x 4t				
Pupilles	03-04		4 t	2*2 min	3 min	10 m	Tenue 350N	Droite	Jaune
Benjamins	01-02	2	3 min	8 t	36t		S/s cuirasse 350N		Rouge
Minimes	99-00			2*2 min	(9 * 4t)				
				10t	3 min				Bleu
				2*3 min	45t (9*5t)				
Cadets	97-98				au sabre				
Juniors	94-96	5	5t	15t	45t	14 m	Tenue 350N	Libre	-
			3 min	3*3 min	(9* 5t)		S/s cuirasse 800 N		
					3 min				
Seniors	93 et av.								
Vétérans	74 et av.			10t	9*5t				
				2*3 min	3 min				

2. FAUTES ET SANCTIONS

t.120 (1 de 2)

Les fautes et leurs sanctions

Règlement technique

FAUTES	ARTICLES	SANCTIONS		
0.1 Absence de nom sur le dos, absence de tenue nationale quand obligatoire, aux Championnats du Monde et aux Coupes du Monde par équipes	t.45.4 a), b) i et iii	Elimination de la compétition		
0.2 Absence de nom sur le dos suite au changement de veste conductrice non-conforme	t.45.5			
0.3 Non présentation au premier appel de l'arbitre 10 mn avant l'heure indiquée pour l'entrée en piste pour le début de la poule ou de la rencontre par équipes ou pour le début des matches en élimination directe	t.86.5			
0.4 Non présentation sur la piste prêt à tirer à l'injonction de l'arbitre, après trois appels avec une minute d'intervalle	t.86.6	1er appel	2ème appel	3ème appel Elimination

1er groupe		1ère faute	2ème faute	3ème faute et ss
1.1 Abandon de la piste sans autorisation	t.18.6	JAUNE	ROUGE	ROUGE
1.2 Corps à corps simple (fleuret et sabre) (*)	t.20.2			
1.3 Corps à corps pour éviter une touche (*)	t.20.3 ; t.63.2			
1.4 Tourner le dos à l'adversaire (*)	t.21.2			
1.5 Couverture/substitution de la surface valable (*)	t.22.2 ; t. 49.1 ; t.72.2			
1.6 Toucher/saisir le matériel électrique (*)	t.22.3			
1.7 Sortie latérale de la piste pour éviter une touche	t.28.3			
1.8 Interruption abusive du combat	t.31.2			
1.9 Matériel et tenue non conformes. Non respect des normes de la flèche de la lame. Absence d'une arme ou d'un fil de corps réglementaires/de rechange	t.45.1/2/3.a)ii ; t.86.4			
1.10 Poser l'arme sur la piste pour la redresser	t.46.2; t.61.2; t.70.6			
1.11 Au fleuret et à l'épée, appuyer ou traîner la pointe sur le tapis conducteur	t.46.2; t.61.2			
1.12 Contact de l'arme avec la veste conductrice (*)	t.53.3			
1.13 Au sabre, touche portée avec la coquille (*); passe-avant, flèche et tout mouvement en avant en croisant les jambes ou les pieds (*)	t.70.3 ; t.75.5			
1.14 Refus d'obéissance	t.82.2 ; t.84			
1.15 Cheveux non conformes	t.86.2			
1.16 Bousculade, jeu désordonné (*) ; enlèvement masque avant commandement HALTE ; s'habiller et se déshabiller sur la piste	t.86.3 ; t.87.2/7/8			
1.17 Déplacements anormaux (*) ; Coups portés brutalement ou touche portée pendant et après une chute (*)	t.87.2			
1.18 Réclamation injustifiée	t.122.2/4			

2ème groupe		1ère faute	2ème faute	3ème faute et ss
2.1 Utilisation du bras/de la main non armés (*)	t.22.1	ROUGE	ROUGE	ROUGE
2.2 Demande d'un arrêt sous prétexte d'un traumatisme/crampe non reconnu	t.33.3			
2.3 Absence de marque de contrôle (*)	t.45.3.a).i			
2.4 Absence de nom sur le dos, absence de tenue nationale lorsque obligatoire, compétitions de la Coupe du Monde individuelles, championnats de zone	t.45.4 a), b) ii			
2.5 Touche volontairement portée en dehors de l'adversaire	t.53.2 ; t.66.2			
2.6 Acte violent, dangereux ou vindicatif, coup avec la coquille ou le pommeau (*)	t.87.2 ; t.103 ; t.105.1			

3ème groupe		1ère fois	2ème fois
3.1	Tireur troublant l'ordre sur la piste	t.82.3 ; t.83 ; t.96.2	NOIR
3.2	Combat non loyal (*)	t.87.1	
3.3	Faute concernant la publicité	Code de publicité	
3.4	Toute personne troublant l'ordre hors de la piste	t.82.3/4 ; t.83 ; t.92.6 ; t.96.3 ; t.118.3 ; t.118.4	NOIR
		JAUNE	

4ème groupe		SANCTIONS (Cartons)
4.1	Tireur muni d'équipement électronique permettant de recevoir des communications au cours du combat	NOIR
4.2	Fraude, marques d'acceptation du contrôle limitées ou déplacées	
4.3	Matériel aménagé afin de permettre à volonté l'enregistrement des touches ou le non fonctionnement de l'appareil	
4.4	Refus d'un tireur de rencontrer n'importe quel tireur (individuel ou équipes) régulièrement engagé	
4.5	Faute contre l'esprit sportif	
4.6	Refus du salut à l'adversaire, l'arbitre et le public avant le commencement du match ou après la dernière touche	
4.7	Favoriser l'adversaire, profiter de la collusion	
4.8	Brutalité intentionnelle	
4.9	Dopage	

STAGES ET SEANCES DE FORMATION ORGANISEES PAR LA CRA

Au cours de la saison, la CRA a prévu d'organiser plusieurs stages de soutien à la formation des arbitres. Lors de chacune de ces séances, un thème spécifique sera abordé, présenté par un arbitre expérimenté et débattu avec les candidats en formation. Le planning de ces stages sera communiqué aux clubs. Ces stages ne sont pas obligatoires, ils ne constituent qu'un support de formation.

Les thèmes abordés seront les suivants :

- Préparation spécifique à l'épreuve théorique
- Le règlement international et le règlement des jeunes
- L'arbitrage à l'épée : points sensibles, fautes et sanctions, arbitrage vidéo
- La convention au sabre et au fleuret, arbitrage vidéo.

Suivi de la participation aux stages de formation :

Date et lieu	Thème du stage	Visa responsable du stage



LIVRET DE FORMATION A L'ARBITRAGE

Saison 2013 - 2014

SUIVI DES OBSERVATIONS - ARBITRES DEPARTEMENTAUX

	Observation n°1	Observation n°2	Observation n°3
Date			
Lieu			
Evaluateur			
Placement			
Autorité			
Clarté			
Gestuelle			
Analyse de la phrase d'armes, respect du règlement			
Tenue de la feuille de poule			
Appréciation générale			

	Observation n°4	Observation n°5	Observation n°6
Date			
Lieu			
Evaluateur			
Placement			
Autorité			
Clarté			
Gestuelle			
Analyse de la phrase d'armes, respect du règlement			
Tenue de la feuille de poule			
Appréciation générale			



LIVRET DE FORMATION A L'ARBITRAGE

Saison 2013 - 2014

SUIVI DES OBSERVATIONS - ARBITRES REGIONAUX

	Observation n°1	Observation n°2	Observation n°3
Date			
Lieu			
Evaluateur			
Attitude			
Gestuelle			
Matériel			
Règlement			
Gestion de la phrase d'armes			
Tenue de la feuille de poule			
Appréciation générale			



LIVRET DE FORMATION A L'ARBITRAGE

Saison 2013 - 2014

	Observation n°4	Observation n°5	Observation n°6
Date			
Lieu			
Evaluateur			
Attitude			
Gestuelle			
Matériel			
Règlement			
Gestion de la phrase d'armes			
Tenue de la feuille de poule			
Appréciation générale			

FICHE D'EVALUATION N°1 – ARBITRES DEPARTEMENTAUX

Candidat	Epreuve	Evaluateur
Nom Prénom	Lieu / Date	Nom Prénom
Club	Nom et signature référent CRA	Signature
Arme : ☐ E ☐ F ☐ S		

	Description	Barème	Note
Placement	Positionnement par rapport aux tireurs, déplacements le long de la piste pour suivre le match, champ visuel, maintien de la ligne arbitre/fers/appareil, etc...	2 points	
Autorité	Maintien de l'ordre sur en en dehors de la piste, pédagogie envers les tireurs, capacité à imposer ses décisions	2 points	
Clarté	Voix audible, justesse des termes, clarté de l'expression orale	4 points	
Gestuelle	Utilisation juste des gestes, coordination avec la description orale des actions.	3 points	
Analyse de la phrase d'armes, respect du règlement	Méthodologie de décomposition de la phrase d'armes, respect de la convention, rapidité d'analyse et de prise de décision, respect du règlement, application juste des sanctions et des cas d'annulation de touche	6 points	
Tenue de la feuille de poule	Soin de la feuille de poule, exactitude, méthodologie de remplissage (tenue du score, cartons,...)	3 points	
<u>TOTAL</u>			

Nota : chaque item peut être évalué au demi-point près. Le candidat sera considéré comme apte si le total est supérieur ou égal à 16.

FICHE D'EVALUATION N°2 – ARBITRES DEPARTEMENTAUX

Candidat	Epreuve	Evaluateur
Nom Prénom	Lieu / Date	Nom Prénom
Club	Nom et signature référent CRA	Signature
Arme : ☐ E ☐ F ☐ S		

	Description	Barème	Note
Placement	Positionnement par rapport aux tireurs, déplacements le long de la piste pour suivre le match, champ visuel, maintien de la ligne arbitre/fers/appareil, etc...	2 points	
Autorité	Maintien de l'ordre sur en en dehors de la piste, pédagogie envers les tireurs, capacité à imposer ses décisions	2 points	
Clarté	Voix audible, justesse des termes, clarté de l'expression orale	4 points	
Gestuelle	Utilisation juste des gestes, coordination avec la description orale des actions.	3 points	
Analyse de la phrase d'armes, respect du règlement	Méthodologie de décomposition de la phrase d'armes, respect de la convention, rapidité d'analyse et de prise de décision, respect du règlement, application juste des sanctions et des cas d'annulation de touche	6 points	
Tenue de la feuille de poule	Soin de la feuille de poule, exactitude, méthodologie de remplissage (tenue du score, cartons,...)	3 points	
<u>TOTAL</u>			

Nota : chaque item peut être évalué au demi-point près. Le candidat sera considéré comme apte si le total est supérieur ou égal à 16.

FICHE D'EVALUATION N°1 – ARBITRES REGIONAUX EPEE

Candidat	Epreuve	Evaluateur
Nom Prénom	Lieu / Date	Nom Prénom
Club	Nom et signature référent CRA	Signature

	Description	Barème	Note
Attitude	Placement, déplacement, voix audible, autorité, respect des saluts (ligne de mise en garde, etc...)	3 points	
Gestuelle	Mise en application, clarté, justesse des termes, coordination avec la description de la phrase d'armes, désignation du vainqueur	2 points	
Matériel	Vérification de l'arme et de la tenue, aptitude à détecter les pannes, utilisation des appareils avec télécommande	2 points	
Règlement	Application systématique des sanctions adaptées (sorties de piste ou corps à corps pour éviter une touche, bousculade,), présentation des cartons, gestion des sorties de piste et des cas de dépassement, juste application des cas d'annulation de touche	8 points	
Gestion de la phrase d'armes	Méthodologie de décomposition de la phrase d'armes, justesse de l'utilisation du commandement halte, identification des touches douteuses	3 points	
Tenue de la feuille de poule	Soin et exactitude de la feuille de match	2 points	
<u>TOTAL</u>			

Nota : chaque item peut être évalué au demi-point près. Si un candidat n'obtient pas la moyenne sur un des items, il sera considéré comme inapte. Pour être déclaré apte, un candidat devra par ailleurs obtenir un total supérieur ou égal à 17.

FICHE D'EVALUATION N°2 – ARBITRES REGIONAUX EPEE

Candidat	Epreuve	Evaluateur
Nom Prénom	Lieu / Date	Nom Prénom
Club	Nom et signature référent CRA	Signature

	Description	Barème	Note
Attitude	Placement, déplacement, voix audible, autorité, respect des saluts (ligne de mise en garde, etc...)	3 points	
Gestuelle	Mise en application, clarté, justesse des termes, coordination avec la description de la phrase d'armes, désignation du vainqueur	2 points	
Matériel	Vérification de l'arme et de la tenue, aptitude à détecter les pannes, utilisation des appareils avec télécommande	2 points	
Règlement	Application systématique des sanctions adaptées (sorties de piste ou corps à corps pour éviter une touche, bousculade,), présentation des cartons, gestion des sorties de piste et des cas de dépassement, juste application des cas d'annulation de touche	8 points	
Gestion de la phrase d'armes	Méthodologie de décomposition de la phrase d'armes, justesse de l'utilisation du commandement halte, identification des touches douteuses	3 points	
Tenue de la feuille de poule	Soin et exactitude de la feuille de match	2 points	
<u>TOTAL</u>			

Nota : chaque item peut être évalué au demi-point près. Si un candidat n'obtient pas la moyenne sur un des items, il sera considéré comme inapte. Pour être déclaré apte, un candidat devra par ailleurs obtenir un total supérieur ou égal à 17.

FICHE D'EVALUATION N°3 – ARBITRES REGIONAUX EPEE

Candidat	Epreuve	Evaluateur
Nom Prénom	Lieu / Date	Nom Prénom
Club	Nom et signature référent CRA	Signature

	Description	Barème	Note
Attitude	Placement, déplacement, voix audible, autorité, respect des saluts (ligne de mise en garde, etc...)	3 points	
Gestuelle	Mise en application, clarté, justesse des termes, coordination avec la description de la phrase d'armes, désignation du vainqueur	2 points	
Matériel	Vérification de l'arme et de la tenue, aptitude à détecter les pannes, utilisation des appareils avec télécommande	2 points	
Règlement	Application systématique des sanctions adaptées (sorties de piste ou corps à corps pour éviter une touche, bousculade,), présentation des cartons, gestion des sorties de piste et des cas de dépassement, juste application des cas d'annulation de touche	8 points	
Gestion de la phrase d'armes	Méthodologie de décomposition de la phrase d'armes, justesse de l'utilisation du commandement halte, identification des touches douteuses	3 points	
Tenue de la feuille de poule	Soin et exactitude de la feuille de match	2 points	
<u>TOTAL</u>			

Nota : chaque item peut être évalué au demi-point près. Si un candidat n'obtient pas la moyenne sur un des items, il sera considéré comme inapte. Pour être déclaré apte, un candidat devra par ailleurs obtenir un total supérieur ou égal à 17.

FICHE D'EVALUATION N°1 – ARBITRES REGIONAUX FLEURET

Candidat	Epreuve	Evaluateur
Nom Prénom	Lieu / Date	Nom Prénom
Club	Nom et signature référent CRA	Signature

	Description	Barème	Note
Attitude	Placement, déplacement, voix audible, autorité, respect des saluts (ligne de mise en garde, etc...)	3 points	
Gestuelle	Mise en application, clarté, justesse des termes, coordination avec la description de la phrase d'armes, désignation du vainqueur	2 points	
Matériel	Vérification de l'arme et de la tenue, aptitude à détecter les pannes, utilisation des appareils avec télécommande	2 points	
Règlement	Application systématique des sanctions adaptées (tourner le dos, substitution surface valable, corps à corps,...), présentation des cartons, gestion des sorties de piste, juste application des cas d'annulation de touche	5 points	
Analyse de la phrase d'armes	Méthodologie de décomposition de la phrase d'armes, identification des temps d'escrime, respect de la convention, rapidité d'analyse et de prise de décision.	6 points	
Tenue de la feuille de poule	Soin et exactitude de la feuille de match	2 points	
<u>TOTAL</u>			

Nota : chaque item peut être évalué au demi-point près. Si un candidat n'obtient pas la moyenne sur un des items, il sera considéré comme inapte. Pour être déclaré apte, un candidat devra par ailleurs obtenir un total supérieur ou égal à 17.

FICHE D'EVALUATION N°2 – ARBITRES REGIONAUX FLEURET

Candidat	Epreuve	Evaluateur
Nom Prénom	Lieu / Date	Nom Prénom
Club	Nom et signature référent CRA	Signature

	Description	Barème	Note
Attitude	Placement, déplacement, voix audible, autorité, respect des saluts (ligne de mise en garde, etc...)	3 points	
Gestuelle	Mise en application, clarté, justesse des termes, coordination avec la description de la phrase d'armes, désignation du vainqueur	2 points	
Matériel	Vérification de l'arme et de la tenue, aptitude à détecter les pannes, utilisation des appareils avec télécommande	2 points	
Règlement	Application systématique des sanctions adaptées (tourner le dos, substitution surface valable, corps à corps,...), présentation des cartons, gestion des sorties de piste, juste application des cas d'annulation de touche	5 points	
Analyse de la phrase d'armes	Méthodologie de décomposition de la phrase d'armes, identification des temps d'escrime, respect de la convention, rapidité d'analyse et de prise de décision.	6 points	
Tenue de la feuille de poule	Soin et exactitude de la feuille de match	2 points	
<u>TOTAL</u>			

Nota : chaque item peut être évalué au demi-point près. Si un candidat n'obtient pas la moyenne sur un des items, il sera considéré comme inapte. Pour être déclaré apte, un candidat devra par ailleurs obtenir un total supérieur ou égal à 17.

FICHE D'EVALUATION N°3 – ARBITRES REGIONAUX FLEURET

Candidat	Epreuve	Evaluateur
Nom Prénom	Lieu / Date	Nom Prénom
Club	Nom et signature référent CRA	Signature

	Description	Barème	Note
Attitude	Placement, déplacement, voix audible, autorité, respect des saluts (ligne de mise en garde, etc...)	3 points	
Gestuelle	Mise en application, clarté, justesse des termes, coordination avec la description de la phrase d'armes, désignation du vainqueur	2 points	
Matériel	Vérification de l'arme et de la tenue, aptitude à détecter les pannes, utilisation des appareils avec télécommande	2 points	
Règlement	Application systématique des sanctions adaptées (tourner le dos, substitution surface valable, corps à corps,...), présentation des cartons, gestion des sorties de piste, juste application des cas d'annulation de touche	5 points	
Analyse de la phrase d'armes	Méthodologie de décomposition de la phrase d'armes, identification des temps d'escrime, respect de la convention, rapidité d'analyse et de prise de décision.	6 points	
Tenue de la feuille de poule	Soin et exactitude de la feuille de match	2 points	
<u>TOTAL</u>			

Nota : chaque item peut être évalué au demi-point près. Si un candidat n'obtient pas la moyenne sur un des items, il sera considéré comme inapte. Pour être déclaré apte, un candidat devra par ailleurs obtenir un total supérieur ou égal à 17.

FICHE D'EVALUATION N°1 – ARBITRES REGIONAUX SABRE

Candidat	Epreuve	Evaluateur
Nom Prénom	Lieu / Date	Nom Prénom
Club	Nom et signature référent CRA	Signature

	Description	Barème	Note
Attitude	Placement, déplacement, voix audible, autorité, respect des saluts (ligne de mise en garde, etc...)	3 points	
Gestuelle	Mise en application, clarté, justesse des termes, coordination avec la description de la phrase d'armes, désignation du vainqueur	2 points	
Matériel	Vérification de l'arme et de la tenue, aptitude à détecter les pannes, utilisation des appareils avec télécommande	2 points	
Règlement	Application systématique des sanctions adaptées (déplacements anormaux, flèches), présentation des cartons, gestion des sorties de piste, juste application des cas d'annulation de touche	5 points	
Analyse de la phrase d'armes	Méthodologie de décomposition de la phrase d'armes, identification des temps d'escrime, respect de la convention, rapidité d'analyse et de prise de décision.	6 points	
Tenue de la feuille de poule	Soin et exactitude de la feuille de match	2 points	
<u>TOTAL</u>			

Nota : chaque item peut être évalué au demi-point près. Si un candidat n'obtient pas la moyenne sur un des items, il sera considéré comme inapte. Pour être déclaré apte, un candidat devra par ailleurs obtenir un total supérieur ou égal à 17.

FICHE D'EVALUATION N°2 – ARBITRES REGIONAUX SABRE

Candidat	Epreuve	Evaluateur
Nom Prénom	Lieu / Date	Nom Prénom
Club	Nom et signature référent CRA	Signature

	Description	Barème	Note
Attitude	Placement, déplacement, voix audible, autorité, respect des saluts (ligne de mise en garde, etc...)	3 points	
Gestuelle	Mise en application, clarté, justesse des termes, coordination avec la description de la phrase d'armes, désignation du vainqueur	2 points	
Matériel	Vérification de l'arme et de la tenue, aptitude à détecter les pannes, utilisation des appareils avec télécommande	2 points	
Règlement	Application systématique des sanctions adaptées (déplacements anormaux, flèches), présentation des cartons, gestion des sorties de piste, juste application des cas d'annulation de touche	5 points	
Analyse de la phrase d'armes	Méthodologie de décomposition de la phrase d'armes, identification des temps d'escrime, respect de la convention, rapidité d'analyse et de prise de décision.	6 points	
Tenue de la feuille de poule	Soin et exactitude de la feuille de match	2 points	
<u>TOTAL</u>			

Nota : chaque item peut être évalué au demi-point près. Si un candidat n'obtient pas la moyenne sur un des items, il sera considéré comme inapte. Pour être déclaré apte, un candidat devra par ailleurs obtenir un total supérieur ou égal à 17.

FICHE D'EVALUATION N°3 – ARBITRES REGIONAUX SABRE

Candidat	Epreuve	Evaluateur
Nom Prénom	Lieu / Date	Nom Prénom
Club	Nom et signature référent CRA	Signature

	Description	Barème	Note
Attitude	Placement, déplacement, voix audible, autorité, respect des saluts (ligne de mise en garde, etc...)	3 points	
Gestuelle	Mise en application, clarté, justesse des termes, coordination avec la description de la phrase d'armes, désignation du vainqueur	2 points	
Matériel	Vérification de l'arme et de la tenue, aptitude à détecter les pannes, utilisation des appareils avec télécommande	2 points	
Règlement	Application systématique des sanctions adaptées (déplacements anormaux, flèches), présentation des cartons, gestion des sorties de piste, juste application des cas d'annulation de touche	5 points	
Analyse de la phrase d'armes	Méthodologie de décomposition de la phrase d'armes, identification des temps d'escrime, respect de la convention, rapidité d'analyse et de prise de décision.	6 points	
Tenue de la feuille de poule	Soin et exactitude de la feuille de match	2 points	
<u>TOTAL</u>			

Nota : chaque item peut être évalué au demi-point près. Si un candidat n'obtient pas la moyenne sur un des items, il sera considéré comme inapte. Pour être déclaré apte, un candidat devra par ailleurs obtenir un total supérieur ou égal à 17.